

Transfert du CET vers votre plan d'Épargne Retraite Entre le 1^{er} juin et le 7 juillet 2025

Le Plan d'épargne retraite, PERCOL ou PERO (pour les cadres) est géré par Natixis Interparagne.

Si vous avez alimenté votre CET, tous les ans, vous pouvez **transférer 70 heures maximum** de votre CET vers ce PERCOL (ou PERO) pour vous constituer une épargne qui sera bloquée jusqu'à votre départ à la retraite et qui bénéficiera d'avantages fiscaux spécifiques.



Si vous effectuez ce transfert, il apparaîtra sur la fiche de paie de juillet prochain sous les rubriques 05X (PERCOL) ou 05Y (PERO).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur E-Services RH ou **renseignez-vous auprès des militants CFE-CGC.**

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre, Ensemble, défendons notre avenir

Les militants CFE-CGC

